

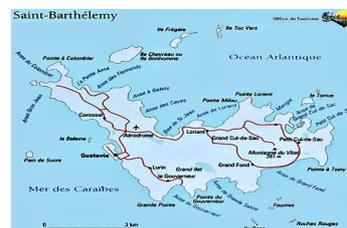
L'enseignant

BULLETIN D'ACCUEIL DU SE-UNSA

Bienvenue dans l'académie de la Guadeloupe



Nous sommes heureux de t'accueillir dans notre département à compter de la rentrée scolaire 2009 !



Nous t'avons préparé un dossier afin de faciliter au mieux ta prise de fonction. Tu trouveras dans ce fascicule des renseignements utiles et pratiques.

Dans cette perspective, toute l'équipe du SE-UNSA se tient à ta disposition pour toute question complémentaire, n'hésite pas à nous contacter.

Nous te souhaitons une bonne installation dans notre département et en attendant de faire ta connaissance, nous t'adressons nos amicales salutations.

Gustave BYRAM Secrétaire Académique
et toute l'équipe du SE-UNSA



Pour nous contacter :

SE-UNSA

1 Rue de la Clinique
Immeuble Jabol
97139 Les ABYMES
Tél : 0590 82 22 04
Fax : 0590 83 08 64

Blog : <http://se-uns971.over-blog.com/>

E-Mail : 971@se-uns971.org

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi
de 8 h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 8h 00 à 13h 00

Equipe départementale

- secrétaire Académique : Gustave BYRAM
- secrétaire « écoles » : Sandrine MALHERBE
- secrétaire « collèges-lycées » : Jeanine PELER
- responsable « Jeunes Enseignants » : Joël JACOBSON

Notre département

Présentation physique

La Guadeloupe est un Département d'Outremer situé dans l'archipel des Petites Antilles, entre la mer des Caraïbes et l'Atlantique et jouit d'un climat tropical rafraîchi toute l'année par les alizés. La température oscille entre 20 et 30 degrés.

Elle se compose de deux îles principales, la Grande Terre et la Basse Terre, séparées par la Rivière Salée pour une superficie de 1 509 km². Cinq autres îles, les Saintes, Marie Galante, La Désirade, forment l'archipel guadeloupéen ce qui fait une superficie de 1 780 km².

Saint-Martin et Saint Barthélémy sont des COM depuis 2008, mais sont gérées au niveau de l'Education Nationale par le Rectorat de la Guadeloupe.

6750 kms séparent la Guadeloupe de Paris, ce qui correspond à 8 heures d'avion et un décalage horaire de -5 heures par rapport à la France (- 6 heures au cours de l'heure d'été en France)

Climat

Un climat de type tropical humide comportant deux saisons : le carême, frais et relativement sec (de décembre à mai) et l'hivernage, chaud et pluvieux, (de juin à novembre). Les mois d'août, septembre et octobre sont propices aux cyclones. La Guadeloupe est une zone à haut risque cyclonique et sismique.

Relief et paysage.

Basse Terre est formée d'une chaîne de volcans (la Soufrière 1467 m) et de falaises côtières. On y trouve des chutes d'eau, des sources chaudes, des cratères et une végétation dense de type forêt tropicale.

La Grande Terre est formée de plateaux calcaires peu élevés et de côtes à anses.

Population

Plus de 450 000 habitants répartis sur tout le territoire. Une population particulièrement métissée qui donne à la société guadeloupéenne une grande diversité linguistique, culturelle, sociale et ethnique. La Guadeloupe est, de par son statut de DFA (Département Français d'Amérique), intégrée à l'espace européen. Géographiquement implantée dans la zone caraïbe, elle est entourée d'îles principalement anglophones ou hispanophones. On y parle le français, mais la langue vernaculaire est le créole.

Un peu d'histoire : quelques dates et faits

- les premiers habitants de l'île sont les Arawaks, exterminés par les Caraïbes
- 1493 : arrivée des Européens avec Christophe Colomb
- 1635 : les Français s'installent dans l'île et font venir des Africains qui travaillent alors comme esclaves dans les plantations
- 17/18è siècles : lutte entre la France et l'Angleterre pour l'occupation de la Guadeloupe qui finit par rester française
- 1848 : abolition de l'esclavage
- 1854 : arrivée des Indiens pour remplacer les esclaves
- 1946 : la Guadeloupe devient un département français
- 1982 : Première loi de décentralisation

Quelques conseils pour bien s'intégrer en Guadeloupe.

La période de l'esclavage reste un sujet sensible dans le pays et il faut donc **éviter les débordements verbaux.**

La Guadeloupe est une île certes, avec un climat tropical. Mais il faut respecter ses habitants et **les tenues de plage sont à proscrire dans les établissements scolaires**

Le Rectorat

Les services du Rectorat sont répartis sur trois sites : le premier à Grand Camp (Abymes), le second à l'Assainissement (Pointe-à-Pitre) et le troisième à Jarry (Baie-Mahault).

Les structures scolaires

Le premier degré

Dans les 34 communes, se répartissent 126 écoles maternelles et 194 élémentaires qui fonctionnent toutes en semaine des cinq jours (horaire habituel 8h00-11h30 et 13h30-16h00 ou 14h00-16h30 et le mercredi ou le samedi de 8h00 à 11h00). Il existe deux écoles d'application aux Abymes ainsi que des classes d'application dans certaines écoles et notamment à Saint-Martin (île totalement classée en ZEP).

Le second degré

Chaque commune compte au moins un collège sauf la commune de Vieux-Fort. En Guadeloupe, on compte 43 collèges, et 23 lycées dont 9 lycées d'enseignement général et technologique, 6 lycées polyvalents, 7 lycées professionnels, 1 lycée hôtelier (ouvert en janvier 2004), 1 université et un IUFM.

Traitements

Les fonctionnaires affectés en Guadeloupe et dont les intérêts moraux et matériels se trouvent dans un autre DOM (sauf Martinique) ou en France hexagonale bénéficiaient d'une indemnité d'éloignement représentant environ un an de salaire brut et versée en trois fractions (voir décret n° 53-1266 du 22 Décembre 1953). Attention : cette indemnité a été supprimée par la loi d'orientation pour l'Outre-Mer votée fin 2001.

Les fonctionnaires affectés en Guadeloupe perçoivent une indemnité de vie chère égale à 40% du salaire brut (si on peut tout trouver en Guadeloupe, le coût de la vie y est beaucoup plus élevé qu'en France hexagonale).

Par contre, il a été mis en place au 1^{er} janvier 2002 pour une durée de cinq ans une indemnité de sujétion et d'installation équivalente à 16 mois de salaire pour les fonctionnaires affectés à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Cette indemnité a été prorogée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

LA LANGUE RÉGIONALE : LE « CRÉOLE »

La Guadeloupe est un grand carrefour culturel où des communautés variées telles que africaines, européennes, indiennes, syro-libanaises et, depuis peu, chinoises se côtoient et vivent ensemble en restant profondément attachées à leurs spécificités tout en mettant en valeur leurs identités culturelles. Le créole est une langue identitaire à part entière. Elle est parlée par tous les guadeloupéens et est de plus en plus utilisée de manière scripturale dans les domaines les plus divers tels que la publicité, les bulletins d'informations, les dépliants...

A base lexicale française, le créole est doté d'une richesse immense en termes de vocabulaire et d'expressions. De nombreux mots ressemblant aux mots français n'ont pas pour autant la même signification.

Elle véhicule prioritairement et profondément une culture chargée d'histoire qui trouve principalement sa source dans un rapport particulier issu de l'esclavage et d'une économie essentiellement agricole qui, avec le temps, s'est radicalement transformée en une économie de consommation et de service.

L'enseignement de la Langue et Culture Régionales Créoles est dispensé dans l'académie de Guadeloupe depuis 2002, et le nombre d'élèves ayant choisi cette matière est en constante augmentation. A ce jour, nous comptons environs 2.000 élèves dans le primaire et 4.500 dans le secondaire qui bénéficient de cet enseignement.



<u>Petit lexique</u>		
Bonjour :	<i>bonjou</i>	An pa ka konprann : <i>Je ne comprends pas</i>
Merci :	<i>mèsi</i>	Ola an pé touvé... : <i>Où puis-je trouver...</i>
Oui :	<i>wè</i>	Ki pri a sa ? : <i>Quel est le prix de ceci ?</i>
Non :	<i>awa</i>	Ola an ké pé vwè ? : <i>Où pourrai-je voir ?</i>
Ka ou fè ? : <i>Comment ça va ?</i>		On sèk : <i>un rhum (verre)</i>
Sa k'ay : <i>ça va</i>		
Eskizé mwen : <i>Excusez-moi</i>		
Adan on dôt solèy : <i>Au revoir</i>		
A pli ta : <i>à plus tard</i>		
A talè : <i>à tout à l'heure</i>		

Propositions bibliographiques :

R. LUDWIG., D. POULLET et S. TELCHID. (1970) : *Dictionnaire Créole-Français*. Paris : SERVEDIT/EDITIONS JASOR.

H. POULLET et S. TELCHID (1999) *Le créole guadeloupéen de poche*. ASSIMIL

BENZO (2005) : *Astuces et règles de base pour apprendre à lire et écrire le créole*.

IBIS ROUGE EDITIONS

M. BENJAMIN et M.-N. RECOQUE (1994) *Dictionnaire alphabétique des expressions créoles*. Editions DESORMEAUX

M. BENJAMIN et M.-N. RECOQUE (1994) *Dictionnaire thématique des expressions créoles*. Editions DESORMEAUX

Juliette FACTUM SAINTON (2006) *Manuel de la graphie du créole guadeloupéen*. Conseil Général

LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA GUADELOUPE

<i>Commune</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Immatriculation</i>	<i>Commune</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Immatriculation</i>
	COLLEGES				
ABYMES	ABYMES BOURG	9710938T	SAINT BARTHELEMY	M.CHOISY	9710035L
	A. ISAAC	9710710V	SAINT CLAUDE	R.NAINSOUTA	9710036M
	LE RAIZET	9710405N	SAINT FRANCOIS	A.MACAL	9 710 030 F
	ST J. PERSE	9710823W	SAINT MARTIN	MONT DES ACCORDS	9710022X
ANSE BERTRAND	F.BALIN	9710025A		SOUALIGA	9711023K
BAIE MAHAULT	M. SATINEAU	9710040S		SAINT MARTIN III	9711087E
	GOURDE LIANE	9711086D	SAINTE ROSE	BEBEL	9710023Y
BAILLIF	J.JAURES	9710041T	LES SAINTES		
BASSE TERRE	V.CAMPENON	9 710 007 F	TERRE DE BAS	TERRE DE BAS	9710046Y
	J.PITAT	9710482X	TERRE DE HAUT	unité pédagogique	9711003N
BOUILLANTE	FONTAINES BOUILLANTES	9710026B	TROIS RIVIERES	LES ROCHES GRAVEES	9710707S
CAPESTERRE B/EAU	G.ST RUF	9710406P	VIEUX HABITANTS	ANSE POULAIN	9710045X
DESHAIES	MATOUBA	9710643X		SEGPA	
DESIRADE	J.BELLOT HERVAGAULT	9710033J	MORNE A L'EAU	CHARLES DE GAULLE	9710419D
GOSIER	E.BAMBUCK	9710039R	CAPESTERRE B/EAU	G.SAINT RUF	9 710 421 F
GOURBEYRE	R.SAMUEL	9710034K	ABYMES	LE RAIZET	9710422G
GOYAVE	MATELIANE	9710644Y	BASSE TERRE	J.PITAT	9710611M
LAMENTIN	APPEL 18 JUIN	9710086S	LAMENTIN	APPEL DU 18 JUIN	9710612N
MARIE GALANTE			LE MOULE	GENERAL DE GAULLE	9710613P
CAPESTERRE	N.MENDELA	9710032H	SAINT CLAUDE	R.NAINSOUTA	9710688W
GRAND BOURG	GRAND BOURG	9710926E	TROIS RIVIERES	LES ROCHES GRAVEES	9710708T
SAINT LOUIS	SAINT LOUIS	9710037N	BOUILLANTE	FONTAINES BOUILLANTES	9710715A
MORNE A L'EAU	CHARLES DE GAULLE	9710403L	PETIT BOURG	F.EBOUE	9710716B
MOULE	GENERAL DE GAULLE	9710015P	POINTE A PITRE	FRONT DE MER	9710717C
PETIT BOURG	F.EBOUE	9710016R	ABYMES	A.ISAAC	9710718D
PETIT CANAL	M.VRECORD	9710028D	SAINTE ANNE	E.YSSAP	9710719E
POINTE A PITRE	FRONT DE MER	9710686U	SAINT MARTIN	MONTS DES ACCORDS	9 710 720 F
	MICHELET	9710072B	SAINTE ROSE	BEBEL	9710721G
	N.DE KERMADEC	9710661S	VIEUX HABITANTS	ANSE POULAIN	9710792J
	S. CARNOT	9710073C	MARIE GALANTE	SAINT LOUIS	9710867R
POINTE NOIRE	COURBARIL	9710029E	LE GOSIER	E.BAMBUCK	9710883H
PORT LOUIS	PORT LOUIS	9710584H			
SAINTE ANNE	O.RAME DECORBIN	9710687V			
	E.YSSAP	9710021W			

Ouverture du Lycée de Port Louis à la rentrée 2009(code non connu)

LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA GUADELOUPE

<i>Commune</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Immatriculation</i>	<i>Commune</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Immatriculation</i>
	LYCEES + SGT			LYCEES PROF. + SEP	
BAIE MAHAULT	LPO C.COEFFIN	9711032V	BAIE MAHAULT	LP ARRON	9710746J
BASSE TERRE	LGT G.REACHE	9710002A	CAPESTERRE B/EAU	LP P.LACAVE	9710418C
	LT RIVIERE DES PERES	9710884J	LAMENTIN	LP	9710090W
MARIE GALANTE	LPO GRAND BOURG	9711012Y	LE MOULE	LP L.DELGRES	9710052E
LES ABYMES	LGT BAIMBRIDGE	9710003B	MORNE A L'EAU	LP RICHEVAL	9710709U
	LPO BAIMBRIDGE II	9711046K	POINTE A PITRE	LP CARNOT	9710722H
	LGT JARDIN D'ESSAI	9710923B	SAINT CLAUDE	LP DUCHARMOY	971690Y
	LGT PROVIDENCE	9710921Z	BAIE MAHAULT	SEP COEFFIN	9711044H
MORNE A L'EAU	LGT F.FLERET	9710774P	BOUILLANTE	SEP	9711061B
PETIT BOURG	LGT DROITS DE L'HOMME	9710883G	GOSIER	SEP	9711067H
POINTE NOIRE	LPO	9711033W	MARIE GALANTE	SEP GRAND BOURG	9710590P
SAINTE ANNE	LGT POIRIER DE GISSAC	9710922A	LES ABYMES	SEP BAIMBRIDGE II	9710049B
SAINTE MARTIN	LPO ILES DU NORD	9710981P	POINTE NOIRE	SEP	9711056W
SAINTE ROSE	LGT NORD BASSE TERRE	9710940V	SAINTE MARTIN	SEP	9710588M
GOSIER	LPO HOTELIER	9711066G			
CAPESTERRE B/EAU	SGT	9711017D			



Guadeloupe

Fiche de suivi syndical

- Tableaux d'avancement (1)**
 - Liste d'aptitude (1)**
 - Mouvement (1)**
- (1) cochez le type de**

Si vous souhaitez un suivi de votre demande par le Syndicat des Enseignants, remplissez ce formulaire et renvoyez-le (avec une enveloppe timbrée si vous n'avez pas d'E-mail). Joindre les pièces justificatives éventuelles.

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :
.....

Adresse personnelle :

☎ : E-mail :

Etablissement d'exercice :

Date de nomination dans cet établissement :

Situation professionnelle

Corps : Echelon actuel :

Discipline ou section PEGC :

Grade : Classe :

Note pédagogique : Note administrative :
.....

Titre et/ou admissibilité :

Fonction particulière: Diplômes :

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au Syndicat des Enseignants de me donner en retour les informations administratives et corporatives concernant le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants.

Date : Signature :

	Pour un déplacement en Métropole	Pour un déplacement entre un DOM et la Métropole, entre la Métropole et un DOM et entre deux DOM
Qui peut prétendre aux frais de changement de résidence ?	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).
Quelle ancienneté de services est nécessaire ?	Il faut avoir accompli 5 années dans sa précédente résidence administrative : attention ce n'est pas au sein restrictif de l'Education Nationale ! L'année de PE2 compte. → Aucune condition de durée n'est exigée pour rapprochement de conjoint lui-même fonctionnaire ou agent contractuel de l'Etat, militaire ou magistrat, ou fonctionnaire ou agent contractuel de la fonction publique territoriale ou hospitalière. → Durée réduite à 3 ans en cas de 1 ^{ère} mutation dans le corps. → Il n'est pas tenu compte des précédents changements de résidence administrative non indemnisés. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.	L'agent doit avoir accompli au moins 4 années de services sur le territoire européen de la France ou dans le DOM d'affectation. (L'année de PE2 compte). → Il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues pendant ce temps si elles n'ont pas été indemnisées. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.
Quelles conditions de nomination ?	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation provisoire. → Toutefois la même affectation provisoire deux ans est considérée comme une affectation à titre définitif. (indemnisation à l'expiration des 2 années)	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation provisoire.
Où déposer sa demande ?	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions.	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions. Pour les frais d'avion, se renseigner auprès de son IA d'origine qui passe parfois des contrats avec les compagnies aériennes.
Quel montant de la prise en charge ?	➤ Indemnité en euros = 568,94 + (0,18 x (distance orthodromique x volume du mobilier fixé forfaitairement* ¹)) si le produit distance x volume du mobilier (VD) est inférieur ou égal à 5 000 = 1 137,88 + (0,07 x (distance x volume du mobilier)) si le produit VD est supérieur à 5 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqué.	➤ Indemnité en euros = 293,01 + (0,28 x (distance orthodromique x poids des bagages fixé forfaitairement* ²)) si le produit distance x poids de bagages (DP) est inférieur ou égal à 1 000 = 366,49 + (0,21 x (distance x poids des bagages)) si le produit DP est supérieur à 1 000 et inférieur ou égal à 25 000 = 5 421,09 si le produit DP est supérieur à 25 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqué.
Quels sont les ayants droits ?	1. Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS → sous conditions de ressources du conjoint : - Les ressources personnelles du conjoint sont inférieures au traitement minimum de la fonction publique (indice brut 244 soit environ 1230.87 brut au 1/11/05) ou - Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'excède pas trois fois et demie le traitement afférent à l'indice brut 244 (soit environ 3.5 x 1230.87 = 4308.05 € au 1/11/05). 2. Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint à charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent à son poste ou si elles le rejoignent dans un délai maximum de 9 mois à compter de son installation administrative	1. Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS → sous conditions de ressources du conjoint : - Les ressources personnelles du conjoint sont inférieures au traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 1432.29 brut au 1/11/05) ou - Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'excède pas trois fois et demie le traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 3.5 x 1432.29 = 5013.02 € au 1/11/05). 2. Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint à charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent à son poste ou si elles le rejoignent dans un délai maximum de 9 mois à compter de son installation administrative

*¹ pour l'agent : 14 m³
pour le conjoint : 22 m³
par enfant : 3.5 m³

*² pour l'agent : 0.6 tonne de bagages
pour le conjoint : 0.4 tonne
par enfant ou ascendant à charge : 0.2 tonne

Se loger

Les logements de fonction sont rares. Le loyer mensuel d'un trois pièces en appartement s'élève à 440€ environ. Voici quelques coordonnées d'agences immobilières de la place :

- IMMOVITAL immovital@wanadoo.fr

- ─ EGI egi.guadeloupe@wanadoo.fr

- ─ SOMBIM CARAÏBES sombim.caraibes@wanadoo.fr

- ─ FNAIM fnaim@ais.gp

- ─ CECIMO cecimo@wanadoo.fr
- MOLINARD Tél 0590 32-36-10 Fax 059038-78-31

- ─ SPRIMTOUR sprimtour@wanadoo.fr

- ─ AGIM info@agim.fr

Calendrier Scolaire 2008/2009

Rentrée des enseignants	Pré-rentrée des Personnels Enseignants du 1er degré et du 2nd degré le Lundi 1er septembre 2008
Rentrée des élèves	Le Mardi 2 septembre 2008
Toussaint	du Samedi 25 Octobre 2008 au Jeudi 6 novembre 2008
Noël	du Samedi 20 décembre 2008 au Lundi 5 janvier 2009
Carnaval	du Samedi 21 février 2009 au Lundi 2 mars 2009
Congé spécifique Mi-carême	Le Jeudi 19 mars 2009
Pâques	Samedi 4 avril 2009 au Lundi 20 avril 2009
Mi-Mai - Pentecôte	Vendredi 15 mai 2009 au vendredi 22 mai 2009
Abolition de l'esclavage	Mercredi 27 mai 2009
Début des grandes vacances	Jeudi 2 juillet 2009

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la sessi



Pourquoi rejoindre le Syndicat des Enseignants ?

Il est temps de mettre du nouveau dans le syndicalisme

Au SE-UNSA, nous vous proposons un syndicalisme d'action et de négociation. Nous ne concevons pas le monde enseignant comme une entité isolée. Les grands enjeux de la société dépassent largement le cadre de l'Ecole. C'est pourquoi nous sommes fédérés à l'UNSA-Education et membres de l'UNSA qui réunit des syndicats de salariés du public comme du privé.

La continuité éducative est un enjeu majeur

Nos élèves parcourent tout le système scolaire : comment bâtir la continuité éducative dont ils ont besoin, si les enseignants restent isolés les uns des autres ? Au SE-UNSA, nous avons fait le choix d'un syndicat qui rassemble les enseignants de la maternelle au lycée. Nous faisons un même métier, nous avons un même niveau de recrutement, nous participons à des formations comparables

Réformer l'école

Face à l'évolution de notre société, la transformation de l'Ecole est impérative. Le service public d'Education, après avoir réussi à accueillir tous les jeunes, doit désormais être capable de s'occuper de chacun d'entre eux. Pour relever ce défi, le SE-UNSA veut, avec vous, la transformation du système éducatif. Il revendique que les enseignants aient enfin les moyens d'adapter leurs pratiques professionnelles pour la réussite de chaque élève.

De nombreux avantages d'être adhérent au SE-UNSA

- ❖ Vous devenez adhérent à l'ADEIC, notre association de défense et d'information des consommateurs.
- ❖ Vous recevez à votre domicile 'L'Enseignant', 'la lettre de l'Enseignant', les revues 'UNSA Education', 'UNSA'
- ❖ Vous avez des tarifs préférentiels à SUDEL, la maison d'édition du SE-UNSA
- ❖ Vous pouvez payer votre cotisation en 10 fois sans frais supplémentaires par prélèvement automatique
- ❖ Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % sur le montant de votre cotisation.
- ❖ Vous nous envoyez vos doubles de participation au mouvement, demandes de stages, d'exeat, l'équipe départementale vérifie avant et après les CAPD, en respectant la confidentialité des documents.
- ❖ Un problème ? ...Une information? ... Une question ?
Vous n'êtes plus seul. L'équipe départementale est à votre service et vous répond rapidement. Si nécessaire nos délégués académiques et nationaux interviennent.

ADRESSES UTILES

A comme Administration

Rectorat de la Guadeloupe
Boulevard de l'Union
Grand Camp
97 164 POINTE-A-PITRE Cedex

Rectorat de la Guadeloupe
Rue René Wachter
Assainissement
97 110 POINTE-A-PITRE

Rectorat de la Guadeloupe
1, Voie Principale
Jarry
97 122 BAIE-MAHAULT

A comme Argent

CASDEN-Banque Populaire
Immeuble Shopping Center
Route de l'Ancien Aéroport
97 139 LES ABYMES

A comme Assurances

- automobile : M.A.I.F.
Délégation Départementale de la Guadeloupe
Grand Camp La Rocade
97 142 LES ABYMES

- personnelle : Autonome de Solidarité
Immeuble BDAF-MAE
Boulevard Légitimus
97 110 POINTE-A-PITRE

S comme Santé

M.G.E.N.
Route de la Gabarre
Grand Camp
97 142 LES ABYMES